

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session du Comité pour les plantes
Lima (Pérou), 3 – 8 juillet 2006

Rapports régionaux

EUROPE

Informations générales

- a) Noms des représentants (auteurs du rapport): **Margarita Clemente** et **Giuseppe Frenguelli**
- b) Noms des suppléants: **Jonas Lüthy** et **Nika Debeljak**
- c) Nombre de Parties dans la région: **45**
- d) Nombre de Parties ayant répondu aux communications: **14**
- e) Noms des autres institutions et ONG contactées pour des activités CITES durant la période considérée: **UICN, PNUE-WCMC.**

1. Activités menées à bien:

1.1 Commerce important

AUTRICHE:

- a) Il n'y a pas eu d'évaluation du commerce important durant la période considérée.

(Période: entre la 15^e et la 16^e session du Comité pour les plantes). Une saisie importante: 2004: *Turbinicarpus alonsoi*, 143 spécimens, origine: Mexique;
- b) Examen des annexes: l'organe de gestion n'a mené aucune activité à ce sujet; et
- c) Projets CITES dans la région: poursuite de la préparation d'une liste CITES pour le genre *Bulbophyllum* (Orchidaceae) par l'autorité scientifique CITES et le Jardin botanique, l'Université de Vienne.

Les fonds nécessaires à la poursuite de ce travail ont été obtenus grâce à une contribution versée par l'organe de gestion (Ministère fédéral de l'agriculture, de l'environnement, des eaux et des forêts, département II/4-protection des espèces).

ESPAGNE: L'organe de gestion a examiné les informations des douanes sur les espèces de bois.

ITALIE: L'organe de gestion prépare actuellement un document portant sur la mise au point d'un processus destiné à analyser le système de mesures pour les espèces de bois et sur ses implications pour la mise en œuvre de la Convention.

LETTONIE:

- a) 2005-2006 – 48 m³ *Pericopsis elata*; et
- b) Projets CITES dans la région: campagne de sensibilisation du public menée par l'organe de gestion CITES (axée sur les espèces d'orchidées)

PAYS-BAS: Examen des annexes:

L'autorité scientifique prépare, en collaboration avec le PNUE-WCMC, un document pour l'examen des espèces de bois à la présente session.

POLOGNE: Environ 1500 spécimens de cactus exportés d'Amérique du Sud ont été confisqués à l'aéroport de Varsovie.

SAINT-MARIN: Flore CITES.

SLOVAQUIE: Projets CITES dans la région: projet de jumelage SK03/IB/EN/01: renforcement des institutions et des capacités dans le secteur de l'environnement.

SUISSE: Examen des annexes: présidence du groupe de travail 3 (coordination et rapports au Comité pour les plantes).

1.2 Enregistrement des pépinières

AUTRICHE: Aucune pépinière n'a été enregistrée entre la 15^e et la 16^e session du Comité.

ESPAGNE: L'organe de gestion supervise les pépinières.

ITALIE: L'organe de gestion supervise les pépinières et étudie la possibilité d'appliquer une procédure rapide pour délivrer des permis pour des spécimens provenant de pépinières certifiées.

LETTONIE: Il existe deux jardins botaniques nationaux qui cultivent des espèces CITES.

1.3 Autres

ALLEMAGNE: Outil d'identification des bois. L'autorité scientifique a mis en route et financé *CITESwoodID*, un système d'identification et de description des espèces de bois CITES assisté par ordinateur. Ce projet a été lancé par des anatomistes du bois du Centre fédéral de recherche sur les forêts et le bois (BFH); il est disponible sur CD-ROM. Cette méthode unique permet aux institutions et aux personnes participant au contrôle des importations et des exportations d'espèces de bois et de produits dérivés du bois couverts par la CITES de les identifier grâce à des caractères visibles à l'œil nu, à l'aide d'une simple loupe. La base de données permet d'accéder aux descriptions et aux illustrations de huit espèces de bois inscrites aux annexes CITES et de 41 types de bois faisant l'objet d'un commerce et faciles à confondre avec des espèces de bois couvertes par la CITES. *CITES woodID* offre une méthode de travail "standard" et "avancée".

Une fois le CD-ROM achevé, un cours de formation pratique a été organisé pour les agents chargés de l'application de la CITES afin de leur apprendre à utiliser le CD-ROM.

Identification rapide de l'ADN de *Galanthus*. Les autorités scientifiques CITES ont appuyé un projet de recherche visant à mettre au point une méthode rapide d'identification des espèces fondée sur l'analyse de l'ADN à l'aide d'un marqueur PCR pour identifier la plupart des espèces de *Galanthus* faisant l'objet d'un commerce licite et illicite. A cette fin, la taxonomie fondée sur l'ADN de 320 inscriptions de différentes espèces de *Galanthus* appartenant à des populations

sauvages de Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Turquie et Ukraine, et de plusieurs inscriptions de spécimens d'herbarium a été étudiée.

Résultats:

- a) Les espèces du genre *Galanthus* sont divisées en cinq groupes: *krasnovii*, *nivalis*, *elwesii*, *woronowii* et *alpinus*.
- b) Les espèces *Galanthus nivalis*, *G. elwesii* et *G. woronowii*, importantes pour le commerce, se différencient clairement sur le plan génétique et forment des variantes monophylétiques sur la base de l'analyse du cpADN et du nrADN.
- c) Les relations fondées sur les données ADN (*trnL-trnF* spacer et ITS) ne correspondent pas à la classification fondée sur les données morphologiques.
- d) La méthode d'identification est rapide et fiable et a fourni des preuves pour détecter des espèces de *Galanthus* importées en Suisse après avoir été faussement déclarées.

ESPAGNE:

- a) Projet pilote: l'évaluation de *Prunus africana* en Guinée équatoriale a été menée à bien pour aboutir à des avis de commerce non préjudiciable et des lignes directrices ont été formulées pour un plan de gestion.
- b) L'organe de gestion applique les contrôles des stocks pré-Convention de *Dalbergia nigra* et teste les échantillons à l'aide de techniques d'identification de l'ADN.

ITALIE: L'organe de gestion a organisé, en coopération avec le corps forestier de l'Etat, l'agence des douanes et le Ministère des activités productives, une exposition permanente dans les salles d'embarquement de l'aéroport international Roma Fiumicino. Deux grands panneaux en italien et en anglais ont été installés dans le hall d'entrée de l'aéroport; outre qu'ils donnent des renseignements sur la CITES, ces panneaux visent à attirer l'attention du public sur les risques de transporter illicitement des animaux ou des plantes. Au même endroit, de petits guides sont mis à la disposition des touristes, contenant une brève description de la CITES et une introduction, ainsi qu'un aperçu des souvenirs CITES provenant des principales destinations touristiques. Sur la dernière page du guide, les voyageurs trouvent des renseignements importants sur divers cas où un permis est requis, sur les conséquences auxquelles s'expose toute personne ne présentant pas de documents CITES, et sur des exemples de spécimens d'espèces CITES couramment confisqués. Ce guide comporte en outre les coordonnées des organes de gestion des Etats mentionnés et ses deux dernières pages sont consacrées à des jeux pour enfants, intitulés "Apprendre à jouer". L'exposition est complétée par la projection d'images vidéo présentant des exemples de capture, de prélèvement et de transport illicites d'espèces animales et végétales couvertes par la CITES. A cela s'ajoute une autre exposition permanente de spécimens saisis, qui contribue à attirer l'attention du public sur l'exposition.

SAINT-MARIN: Saint-Marin a adhéré à la CITES le 22 juillet 2005 et la Convention y est entrée en vigueur le 20 octobre 2005.

2. Communication avec les Parties de la région

- a) Contacts réguliers avec les organes de gestion et les autorités scientifiques de la région.
- b) Préparation et distribution du questionnaire afin de préparer le rapport annuel de la région.

3. Renforcement des capacités

3.1 Séminaires de formation

AUTRICHE: Aucun séminaire de formation n'a été organisé par l'organe de gestion pour l'autorité scientifique durant la période considérée.

ESPAGNE: Participation à des exposés sur les plantes lors d'un séminaire CITES organisé au Pérou par le Secrétariat CITES et l'Espagne, à l'intention des autorités CITES du Pérou.

ESTONIE: 5-6 décembre 2005: un séminaire de formation sur l'identification des espèces végétales et animales et sur la législation CITES a été organisé par le Ministère de l'environnement à l'intention des agents chargés de la mise en application de la CITES en Estonie.

ITALIE: L'organe de gestion a mis sur pied un cours destiné à permettre aux agents chargés de l'application de la CITES d'acquérir une connaissance approfondie du nouveau manuel opérationnel destiné aux agents chargés de l'application de la CITES en Estonie.

LETONIE:

- a) Séminaires de formation sur les orchidées sauvages; et
- b) Séminaires de formation pour les douaniers (y compris sur les espèces de bois)

PAYS-BAS: Cours de formation sur des sujets botaniques et sur la CITES organisé par le président et le secrétaire de l'autorité scientifique à l'intention du service phytosanitaire.

Exposés de l'autorité scientifique sur le commerce CITES de *Tillandsia*, *Galanthus* et *Cyclamen* au cinquième Cours de maîtrise CITES à Baeza, Espagne.

POLOGNE: Deux séminaires de formation destinés aux douaniers et au service phytosanitaire.

PORTUGAL: Un séminaire de formation pour les agents chargés de l'application de la CITES a été organisé dans la région de Madère du 13 au 17 février 2006 (consacré à l'identification des espèces et autres questions de lutte contre la fraude). Ce séminaire a été appuyé par l'organe de gestion régional avec le soutien des autorités nationales CITES.

SLOVAQUIE: Un séminaire de formation a été organisé sur la législation CITES en Slovaquie dans le contexte du projet de jumelage susmentionné. Des cours ont été mis sur pied, destinés principalement au personnel des centres de sauvetage (réadaptation) pour animaux.

SUEDE: Un séminaire a été organisé (8-10 février 2006), axé principalement sur la coopération et la communication entre les autorités concernées par la CITES – police, douanes, autorités scientifiques, organes de gestion, procureurs, commissions administratives, et inspection. Environ 140 personnes y ont participé. Des collègues de Grande-Bretagne invités ont présenté des exposés sur les plantes et les douanes.

SUISSE: Séminaire d'introduction sur les bois avec l'administration douanière.

3.2 Education

AUTRICHE: Inclusion d'éléments CITES dans les cours universitaires (Université de Vienne).

Présentation d'éléments CITES aux paysagistes (commerciaux) (Société autrichienne pour l'aménagement du paysage; effectuée par des membres de l'Université de Vienne dans le cadre de l'autorité scientifique).

ESPAGNE:

- a) Cinquième cours de maîtrise en "Gestion, Accès, Conservation et Commerce des espèces: le cadre international" avec l'Université internationale d'Andalousie, du 3 octobre au 16 décembre 2005. Ce cours a doté les participants d'outils pour les aider à comprendre le fonctionnement de la CITES. Vingt-deux participants de 19 Parties (Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Chili, Colombie, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Indonésie, Koweït, Mexique, Népal, Nicaragua, Pérou, Sri Lanka, Suriname, Viet Nam et Zambie) ont participé à ce cours dirigé par le Professeur Margarita Clemente Muñoz; et

- b) Programme de doctorat sur "La gestion, l'accès et la conservation de la diversité biologique" en collaboration avec l'Université internationale d'Andalousie et l'Université de Cordoue. Quarante-sept participants de 27 Parties (Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Hongrie, Italie, Kenya, Koweït, Mexique, Nicaragua, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Slovénie, Suriname, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe). Ce programme était placé sous la direction du Professeur Margarita Clemente Muñoz.

ITALIE: Suite à l'accord conclu avec la *Fondazione Bioparco di Roma* du zoo de Rome, le Ministère de l'environnement et de la protection du territoire, en coopération avec le *Corpo Forestale dello Stato*, a organisé une exposition permanente intitulée *Furti di Natura* (nature volée), dans le zoo, au centre de Rome. Cette exposition comporte des vitrines présentant des spécimens CITES confisqués, et met l'accent sur la capture, le prélèvement et le commerce illicites de spécimens, ainsi que sur la manière dont il peut affecter la conservation mondiale de la diversité biologique. L'exposition vise à informer et à sensibiliser au lien qui existe entre les millions de spécimens vivants qui sont "volés" dans la nature chaque année pour le marché des animaux de compagnie, les fourreurs, les pépinières et l'industrie du bois, en montrant la menace que cela représente pour la conservation de la nature. Bien qu'elle soit ouverte au grand public, cette exposition vise tout particulièrement les étudiants et les enseignants des écoles primaires et secondaires. A cette fin, une "trousse pédagogique" a été mise au point, sous la forme de petites valises contenant toutes sortes de matériel pédagogique (par ex. puzzles, dessins, jeux avec des animaux et des plantes) qui sont offertes à chaque fois qu'une école visite l'exposition. A titre de suivi, la *Fondazione Bioparco di Roma* créera un site Internet expressément consacré au commerce illicite d'espèces animales et végétales.

- a) L'organe de gestion de l'Italie a organisé des réunions avec des élèves du primaire; et
- b) a publié un guide intitulé "Vers un commerce conscient des espèces de faune et de flore couvertes par la CITES et par la réglementation européenne sur le commerce des espèces sauvages".

LETTONIE: Séminaires destinés aux enseignants et aux élèves. Le Muséum d'histoire naturelle de Lettonie (NHM) possède un programme pédagogique sur la CITES et, avec le Jardin botanique de l'Université de Lettonie, il a mis sur pied des clubs botaniques pour les enfants. La Commission de la protection de la nature a publié, en collaboration avec le NHM, une affiche et une brochure sur les orchidées et d'autres plantes CITES de Lettonie, et s'est chargée de leur présentation.

PAYS-BAS: Présentation de la CITES aux nouveaux membres de l'autorité scientifique.

POLOGNE: publications [*CITES Educational Pack for Teachers*, *CITES Timber-A Key to Identification* (publié par Environnement Canada) et *CITES Plants – A Guide*] traduit par, ou préparé par le Jardin botanique de l'Université de Varsovie, et publié en ligne en polonais, (www.garden.uw.edu.pl).

SAINT-MARIN: Des contacts ont été pris avec des importateurs de bois et de plantes médicinales, des pépiniéristes et des paysagistes pour les informer des dispositions de la CITES.

SLOVAQUIE: Une nouvelle brochure CITES concernant la législation de l'Union européenne est en préparation (Projet de jumelage SK03/IB/EN/01: renforcement des institutions et des capacités dans le secteur de l'environnement).

3.3 Réunions

ESPAGNE:

- a) Mme Clemente a répondu positivement à l'invitation des autorités CITES du Chili de visiter, fin août, les principaux habitats de *Fitzroya cupressoides*, *Araucaria araucana*, et *Pilgerodendron uviferum*. Elle a organisé plusieurs séances de travail avec les autorités CITES, des communautés autochtones (Peuenches), des pépiniéristes et des journalistes, et a donné une conférence sur la CITES à l'Universidad Católica de Santiago du Chili;

- b) Mme Clemente a répondu positivement à l'invitation de l'INDENA de visiter l'usine de Milan avec l'autorité scientifique de l'Italie en octobre 2005; et
- c) Mme Clemente a participé à une réunion à Curitiba (mars 2006) avec des collègues brésiliens de l'IBAMA pour discuter de la situation de l'acajou au Brésil et connaître les progrès accomplis dans l'application de l'Annexe II. Elle a également rencontré le ministre brésilien de l'environnement pour évoquer cette question.

ITALIE:

- a) M. Frenguelli a répondu positivement à l'invitation de l'INDENA de visiter l'usine de Milan avec l'autorité scientifique de l'Espagne en octobre 2005;
- b) Conférence présentée par M. Frenguelli sur le commerce des orchidées au 14^e Congrès européen d'orchidées, tenu en février 2006 à Padoue, Italie; et
- c) M. Frenguelli a organisé, avec le soutien de la Société botanique italienne, un atelier sur l'application des réglementations européennes CITES.

PAYS-BAS: réunions des organes de gestion et des autorités scientifiques des Pays-Bas en vue de la 14^e session de la Conférence des Parties.

SLOVENIE: les représentants des organes de gestion et des autorités scientifiques de Slovénie ont participé à la réunion du Groupe d'examen scientifique, du Comité de gestion et du Groupe "Application de la réglementation" de l'Union européenne, à Bruxelles.

SUEDE: des réunions régulières ont eu lieu avec les commissions administratives, chargées des activités d'inspection. Une première réunion a été organisée avec les jardins botaniques en février 2006. Ces contacts seront approfondis; un sujet à l'examen est un centre de sauvetage pour les plantes.

3.4 Contacts avec des spécialistes et des ONG

AUTRICHE: Séminaires pour les groupes d'amateurs (cactus, orchidées) sur la CITES (par des membres de l'Université de Vienne dans le cadre de l'autorité scientifique).

ESPAGNE:

- a) Collaboration avec les autorités et spécialistes péruviens à la mise en œuvre de l'inscription de *Swietenia macrophylla* à l'Annexe II et l'inspection des pépinières; et
- b) PNUE-WCMC: Collecte de données sur les exportations et les importations. Association des importateurs de bois: collecte de données sur l'offre locale d'espèces de bois inscrites aux annexes de la CITES. GREENPEACE: Commerce illicite de bois.

LETONIE:

- a) La Commission de protection de la nature et le Service de la protection de l'environnement de l'Etat ont participé à une réunion avec le Ministère de la protection de l'environnement, notamment pour discuter d'un nouveau projet de loi;
- b) Le Muséum d'histoire naturelle entretient d'excellents liens de collaboration avec le Service de la protection de l'environnement de l'Etat; et
- c) Le Jardin botanique de l'Université de Lettonie et la Société botanique de Lettonie font office de conseillers pour les plantes couvertes par la CITES.

PAYS-BAS: Réunions de l'autorité scientifique avec des ONG en vue de la 14^e session de la Conférence des Parties.

POLOGNE: Un groupe de travail (Ministère de l'environnement, Office des douanes, parcs zoologiques, jardins botaniques et ONG) a été établi afin de préparer un projet de réglementation pour les centres de sauvetage de spécimens CITES en Pologne.

SUEDE: contacts étroits avec TRAFFIC Suède.

SUISSE: Jardin botanique d'Osnabrück (Allemagne): analyse ADN de bulbes de *Galanthus*.

4. Problèmes d'application rencontrés dans la région

4.1 Problèmes techniques

AUTRICHE: Aucun problème d'application n'a été signalé durant la période considérée.

ESPAGNE: Identification des espèces de bois et des plantes médicinales.

ITALIE:

- a) Identification des espèces de bois et des plantes médicinales; et
- b) Relations avec d'autres organes de gestion.

LETTONIE:

- a) Problèmes de conservation; et
- b) Problèmes techniques. Manque de spécialistes dûment formés dans le domaine des espèces de bois et peu d'inspecteurs de protection de la nature.

POLOGNE: Manque de réglementation appropriée relative aux centres de sauvetage des espèces végétales et animales.

SUISSE:

- a) Problèmes de conservation: une fois de plus, de graves irrégularités dans le commerce de *Galanthus* (fausses déclarations, mauvais étiquetage de colis) ont été décelées au moyen d'analyses d'ADN et autres méthodes d'identification des espèces. Des colis provenant des Pays-Bas contenant des bulbes déclarés comme *G. nivalis* contenaient en fait trois taxons différents et provenaient probablement du Caucase. Un rapport est en préparation; et
- b) Problèmes techniques: il n'est pas possible de retrouver l'origine des exportations déclarées comme provenant d'un pays de l'Union européenne mais venant en fait d'un autre pays de l'UE, voire d'un pays non membre de l'UE, car elles circulent sans documents CITES au sein de l'UE.

5. Autres sujets en rapport avec la CITES

ESPAGNE: L'organe de gestion a commencé à contrôler *Fitzroya cupressoides*, *Swietenia* spp., *Gonystylus*, *Pericopsis elata* et autres, et à tester les échantillons à l'aide de techniques d'identification de l'ADN et par microscopie.

PAYS-BAS: L'autorité scientifique élabore, en collaboration avec le PNUE-WCMC, des stratégies relatives à l'utilisation durable et à la gestion des espèces de bois faisant l'objet d'un commerce international.

SUEDE:

- a) Plantes médicinales: les autorités suédoises prévoient de mener en 2007 des inspections CITES dans les magasins de produits diététiques et autres lieux susceptibles de vendre des plantes médicinales. Avant ces inspections, elles ont l'intention de mener une campagne d'information destinée aux commerçants. Elles prévoient également de former des

inspecteurs, éventuellement en coopération avec d'autres Etats membres se trouvant dans la même situation. L'application de la CITES sera grandement facilitée si les Etats membres pouvaient collaborer et publier ensemble du matériel d'information, et des renseignements à l'intention commerçants. Cette question pourrait intéresser la région Europe.

- b) Bois: Les autorités suédoises prévoient de lancer une campagne d'information axée sur les commerçants en 2007.

SUISSE: L'application des dispositions de la CITES concernant le bois s'est nettement améliorée, en étroite collaboration avec les douanes.

6. Mesures à prendre d'ici à la prochaine session du Comité pour les plantes:

AUTRICHE: Terminer les travaux concernant la liste CITES pour *Bulbophyllum*.

ESPAGNE: Organisation du sixième cours de maîtrise "Gestion, Accès, Conservation et Commerce des espèces: le cadre International", avec l'Université internationale d'Andalousie, du 8 janvier au 31 mars 2007.

ITALIE: Organisation de la réunion CITES sur les plantes de la région, 18-21 octobre 2006, à Pérouse, Italie.

SAINT-MARIN: Enregistrement des entreprises produisant des plantes médicinales et du bois.

7. Autres

ALLEMAGNE: Etude du commerce de merbau (*Intsia* spp.). L'autorité scientifique a chargé TRAFFIC International d'effectuer une étude portant sur l'état des populations, le prélèvement, le commerce et la gestion des espèces de merbau faisant l'objet d'un commerce important. Les résultats de l'étude seront communiqués au Comité pour les plantes ainsi qu'aux autorités compétentes des Etats de l'aire de répartition. Selon les résultats, il sera possible d'envisager la tenue d'un atelier dans la région d'origine.

ESPAGNE: L'Espagne apporte un soutien constant, financier et logistique, pour permettre à Mme Clemente de s'acquitter efficacement de ses fonctions de représentante de la région Europe et de présidente du Comité pour les plantes.

ITALIE: Le Ministère de l'environnement et de la protection du territoire apporte un soutien financier et logistique à M. Frenguelli pour ses activités de représentant de la région Europe au Comité pour les plantes.